

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Nombres membres :**

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	13	14

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt-sept février

Le Conseil Municipal de la commune de **PISSOTTE**

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SAVINEAU Michel, Maire.

Présents : Mmes et M. SAVINEAU M. – BIRE J.P. – COIRIER X. -COURTIN C.
- DAVID W. - JOUSSEAUME M. - GARCIN C. – GAUTIER - GUILLORIT-
HERON A. - RAGON A. - ROCHEREAU X. – TOUMI E. - YOU V.

Absents excusés :

M. FONTAN P. a donné pouvoir à M. SAVINEAU M.

Mme MEUNIER M.

Date de convocation :

20/02/2025

Date d'affichage :

28/01/2025

2025-015 : 2^{ème} débat du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire a fait lecture du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), pour le 2^{ème} débat pour les modifications suivantes :

- Conforter le centre bourg, ses services et les équipements (la salle des fêtes, le parc public de la rue de Montalembert, les équipements sportifs et de loisirs en dehors du bourg : terrain de foot, cheminement le long de la Vendée et les activités équestres).
- Classement en zone Ub des secteurs partie sud route du Moulin Charron et les Moriennes.

Le conseil municipal demande que l'allée d'arbres soit retirée sur la propriété de Montalembert.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Dit qu'un procès-verbal a été dressé,**Prend** acte de la modification du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Annie RAGON




Le Maire,
Michel SAVINEAU





Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 7/03/2025

S²LO

ID : 085-218501765-20250227-2025_015-DE

PROCES-VERBAL

2^{ème} DEBAT PADD

Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire a fait lecture du PADD.

Il a informé le conseil municipal que les modifications étaient les suivantes :

- Conforter le centre bourg, ses services et les équipements (la salle des fêtes, le parc public de la rue de Montalembert, les équipements sportifs et de loisirs en dehors du bourg : terrain de foot, cheminement le long de la Vendée et les activités équestres).
- Classement en zone Ub des secteurs partie sud route du Moulin Charron et les Moriennes.

Le conseil municipal demande que l'allée d'arbres soit retirée sur la propriété de Montalembert.

Le Maire,

Michel SAVINEAU

